

Partir en vacances avec son enfant en situation de handicap



La lettre aux Partenaires

Janvier 2022

Très chers Partenaires,

Tout d'abord, au nom de l'équipe Passerelles, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour vous-même et ceux qui vous sont chers.

Depuis plusieurs semaines, nous travaillons activement pour préparer la saison Passerelles 2022, avec une forte ambition de développement, et l'objectif d'accueillir, cette année, 750 familles sur plus de 30 destinations, contre 517 familles accueillies l'an passé.

C'est aussi l'année de notre nouveau plan d'orientations stratégiques, pour la période 2022-2024, que nous aurons l'occasion de vous dévoiler prochainement.

Tout cela, nous le devons à la qualité de l'engagement de nos équipes, à la confiance des familles, mais aussi à votre engagement à nos côtés pour faire de ces vacances de réels moments de répit, de ressourcement, de resserrement des liens pour chaque famille accueillie.

Nous essayons, chaque année, de progresser et de nous améliorer dans notre organisation pour faire face à la demande croissante, répondre à l'exigence de qualité attendue et accroître notre disponibilité en termes d'échange et de communication. Cette lettre vous présente certaines avancées et évolutions importantes.

Très cordialement,

Laurent THOMAS

Directeur du Réseau Passerelles

► Objectifs et nouveautés 2022

La saison 2022 s'annonce très riche et très dense en termes de développement, pour répondre plus et mieux à la demande et aux attentes des familles.

Tout d'abord, nous développons très fortement l'offre d'accueil en séjours familiaux de répit :

- > **32 destinations** proposées (dont 18 nouvelles destinations)
- > **750 semaines familles** disponibles (contre 517 la saison passée)
- > **120 semaines familles en logements labellisés Chalets du Soleil** (permettant l'accueil d'enfants polyhandicapés)
- > **7 destinations avec présence infirmière**
- > **2 destinations disposant d'un club enfant passerelles entièrement sécurisé et clos** (adaptés spécialement pour l'accueil d'enfants échappant de manière accrue à la vigilance des adultes)
- > **5 destinations pour les familles ayant un jeune de plus de 18 ans** (contre 2 les années passées)

En complément, nous poursuivons le dispositif des **séjours à la carte** et nous allons expérimenter deux nouvelles formules : les **équipes mobiles** (mise en place d'une équipe basée sur une zone touristique) et les **séjours à accompagnement renforcé** (pour les familles ayant des enfants nécessitant une prise en charge individuelle spécifique)

► Une page web Partenaires

Nous venons d'ouvrir une page d'information à destination des partenaires CAF et Groupes de protection sociale, afin que vous puissiez retrouver :

- l'ensemble des informations sur la saison 2022,
- tous les contacts au sein de notre équipe,
- les différents supports de communication,
- le formulaire de commande de documents,
- l'espace de prise de rdv pour les travailleurs sociaux,
- le lien pour visualiser l'état des réservations par partenaires (pour cela, vous recevrez des codes d'accès par mail).

Pour se connecter à cet espace, voici le lien web :

www.reseau-passerelles.org/index.php/partenaires/

► Catalogue destinations 2022

La mise en ligne et la sortie du catalogue des destinations 2022 sont **programmés pour le 31 janvier 2022**. Nous pourrions vous adresser des exemplaires papier du catalogue. Pour cela, il suffit d'effectuer votre commande sur le lien de commande sur votre page espace partenaire.

► Processus de réservation

Comme chaque année, la plate-forme de réservation sera ouverte aux familles le dernier samedi de février, à savoir le **samedi 26 février 2022, à partir de 10h**.

C'est toujours un moment compliqué pour les familles, car, en général, 80% des réservations sont effectuées le jour de l'ouverture. Nous espérons que la tension sera moindre cette année en raison de l'augmentation du nombre de places disponibles.

Attention : pour pouvoir effectuer une réservation, la famille doit avoir, en amont, créé son espace personnel Passerelles et **avoir rempli le formulaire de demande 2022**, qui nous permet d'actualiser les droits en termes de financement et les besoins en termes de logement. Le formulaire de demande 2022 est en accès sur l'espace personnel des familles.

► Communication & Information

La période du mois de janvier et février est propice à la communication et à l'information sur nos séjours Passerelles, même si nous savons que la demande reste bien plus forte que l'offre disponible. A titre d'exemple, nous avons enregistré, en 2021, 611 nouvelles créations d'espace personnel familles et seulement 66 d'entre elles ont pu réserver un séjour pour l'été dernier.

Aussi, de notre côté, nous limitons l'information aux départements sur lesquels nous avons un partenariat avec une Caisse d'Allocations Familiales.

> Nous adressons, début janvier, un **courrier à l'ensemble des établissements médico-sociaux** pour enfants et aux associations de parents d'enfants handicapés, accompagnés de flyers de présentation du Réseau Passerelles.

> A partir du 15 janvier, nous organisons, **chaque semaine, et jusqu'au 26 février, trois réunions d'information en distanciel (sur Zoom)**. Aussi, les familles ou les professionnels qui veulent avoir des informations sur nos séjours, peuvent s'inscrire à ces rencontres.

En parallèle, **nous invitons les Caisses d'Allocations Familiales à diffuser l'information aux familles bénéficiaires de l'AAEH**. Nous préconisons, si cela est possible, de cibler l'information à destination des familles ayant un enfant en situation de handicap âgé de 3 à 12 ans, cible prioritaire de nos séjours. Pour cela, vous pouvez retrouver sur la page web partenaires, des exemples de formulation pour les envois SMS ou envois par mail.

Nous nous tenons également à la disposition de l'ensemble des partenaires pour participer à des réunions d'information qui pourraient être organisées à leur initiative :

- en direction des travailleurs sociaux de l'organisme partenaire
- dans le cadre d'une réunion partenariale, organisée par la CAF, à destination des gestionnaires d'établissements médico-sociaux du territoire.

En complément de ces démarches, chaque CAF dispose désormais d'un référent territorial, au sein de l'équipe, pour mettre en place ces actions.

► Conventions de partenariat

Un certain nombre de partenaires ont établi avec le Réseau Passerelles des conventions pluriannuelles, ce qui permet de donner de la visibilité en termes de programmation et d'information sur les aides auprès des familles.

Pour les partenaires en conventionnement annuel, nous devons faire face à une difficulté de décalage entre l'octroi des aides aux familles au moment de leur réservation et l'engagement officiel du partenaire. C'est pourquoi, nous préconisons, pour les années qui viennent, des conventions pluriannuelles ou, à minima, un engagement formel du partenaire avant l'ouverture des réservations, de manière à garantir aux familles les aides accordées.

Pour les Caisses de Retraite ayant mis en place un partenariat reposant sur les aides individuelles, nous mettons en place, cette année, un dispositif de confirmation de compétence en amont de la réservation de la famille (c'est-à-dire dès que la famille a rempli son formulaire de pré-demande 2022), ce qui permet là-aussi de garantir l'aide aux familles avant leur réservation.

► Pour une meilleure gestion des décalages de trésorerie

Nous attirons l'attention de l'ensemble de nos partenaires sur la réalité de notre fonctionnement économique. Nous sommes, en effet, confrontés à des décalages permanents de trésorerie :

- entre le moment où nous réglons les allotements de logements pour les familles auprès des campings et villages de vacances et le moment où nous facturons les familles (d'autant que nous assurons une possibilité de règlement en 10 fois pour les familles qui rencontrent des difficultés), avec en plus le versement des aides VACAF qui interviennent après la saison.

- entre le moment où nous assurons le règlement des salaires de nos équipes vacataires et de l'ensemble des charges liées à la prise en charge des enfants et le moment où nos partenaires CAF et Groupes de protection sociale assurent le

versement des préfinancements, après présentation des bilans.

C'est pourquoi, nous avons recours désormais à un dispositif d'avance sur subvention, mis en place avec notre établissement bancaire partenaire, la Caisse d'Épargne. Il s'agit d'un dispositif de cession de créance, qui nous permet dès que la convention de partenariat est signée (ou dans le cadre des conventions pluriannuelles) de bénéficier immédiatement de 80% du montant de la convention, sous la forme d'une avance par l'établissement bancaire.

Pour information, pour toute famille accueillie, nous avons besoin de 600 € d'avance de trésorerie. Donc, pour 750 familles prévues en 2022, ce besoin s'élève à 450.000 €. Pour tenir cet engagement de développement, nous allons donc généraliser cette pratique de cession de créances en 2022.

Afin de renforcer notre solidité économique et poursuivre notre plan de développement, avec l'objectif de 1.000 familles en 2024, nous solliciterons, cette année, l'ensemble de nos partenaires pour un financement exceptionnel destiné à renforcer nos fonds propres et nos capacités en trésorerie.

► Une nouvelle assurance en partenariat avec ASSURINCO

Depuis 2021, nous avons trouvé un nouveau partenaire qui accepte de nous accompagner, afin d'assurer la prise en charge, en cas de désistement, non seulement le coût du logement, mais également le montant du préfinancement.

En effet, en cas d'annulation non remplacée, nous perdons le bénéfice du préfinancement, puisque toutes nos conventions sont établies sur l'effectivité des départs. Nous avons peu d'annulations non remplacées, mais chaque année, ce sont entre 10 et 15 annulations (soit à peine de 2% des réservations), mais cela représente un montant conséquent, chaque année, entre 15 et 20.000 € de perte pour le Réseau Passerelles.

Le coût de cette assurance est à la charge des familles, en option, au moment de la réservation.

► Plus de 30 organismes partenaires mobilisés

Pour cette année 2022, nous allons compter, pour la première fois, plus de 30 partenaires engagés auprès du Réseau Passerelles.

- L'agence Nationale pour les Chèques Vacances
- La Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- VACAF
- 26 Caisses d'Allocations Familiales, dont 8 nouvelles CAF en 2022. Voici la liste de l'ensemble des CAF engagées à nos côtés et le nombre de familles prises en charge pour 2022 (les nouvelles CAF rejoignant le dispositif sont en couleur) :

N° dép	Caisse	Nb familles
01	Ain	7
02	Aisne	10
06	Alpes Maritime	10
17	Charente Maritime	10
22	Côtes d'Armor	10
26	Drôme	10
27	Eure	15
29	Finistère	10
33	Gironde	25
35	Ille-et-Vilaine	12
37	Indre-et-Loire	12
41	Loir et Cher	10
56	Morbihan	10
63	Puy de Dôme	12
73	Savoie	25
75	Paris	15
79	Deux-Sèvres	10
83	Var	10
85	Vendée	10
87	Haute-Vienne	12
89	Yonne	8
90	Territoire de Belfort	10
91	Essonne	16
92	Hauts de Seine	20
93	Seine Saint Denis	20
94	Val de Marne	15
Nb Total Familles		334

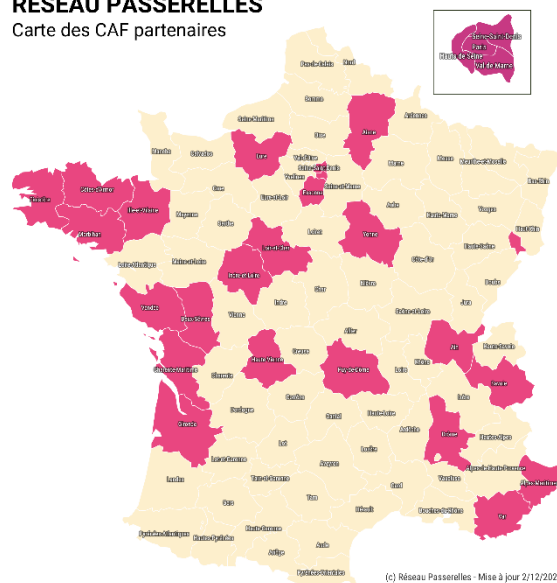
- 4 Groupes de Protection Sociale :

Groupe	Nb de familles
Ag2r La Mondiale	Non plafonné
B2v	18
Klésia	Non plafonné
Malakoff Humanis	Non plafonné

Voici la carte d'implantation de nos partenariats avec les Caisses d'Allocations Familiales, sur le territoire national.

RESEAU PASSERELLES

Carte des CAF partenaires



Voici la répartition des préfinancements, en 2021 :

- 33% proviennent des CAF
- 61% proviennent des Caisses de retraite
- 6% des familles n'ont aucun préfinancement

En 2021, nous avons atteint 85% des objectifs de préfinancements pour l'ensemble des CAF partenaires.

► Aides financières à l'hébergement pour les familles

Comme les années passées, nous sollicitons, de nouveau cette année, VACAF pour obtenir un agrément sur l'ensemble de nos destinations. Nous mesurons la chance que nous avons d'avoir ce soutien essentiel de VACAF à notre action, permettant ainsi aux familles éligibles à cette aide de pouvoir réserver sur l'ensemble de nos destinations.

En complément, certains partenaires apportent une aide complémentaire à VACAF ou se substituant à VACAF.

Point important également, le Réseau Passerelles est également agréé pour le dispositif AVS. Nous nous tenons à la disposition des travailleurs sociaux pour leur mise en place.

► Partenariat avec la FNHPA et le réseau Sites & Paysages

Afin de densifier notre réseau de campings et villages de vacances partenaires, le Réseau Passerelles a mis en place un partenariat avec la FNHPA (Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air) et le réseau de campings Sites & Paysages, afin d'identifier plus rapidement de nouvelles destinations.

► Programme d'investissement pour nos Clubs Enfants Passerelles

L'un des principaux freins au développement du Réseau Passerelles est, en réalité, logistique. En effet, sur chacun de nos sites, nous devons disposer d'un espace privatisé et aménagé pour assurer l'accueil et la prise en charge des enfants, jusqu'à 37 heures par semaine.

Pour cela, nous avons besoin d'une salle que nous pouvons aménager et équiper avec notre propre matériel, avec un accès à des sanitaires accessibles et l'aménagement d'un espace de changes (pour les enfants qui ont besoin d'être changés).

Or, très peu de campings disposent de salles disponibles pendant l'été. Aussi, depuis 2019, nous avons entrepris de faire fabriquer des mobil-homes Clubs Enfants, espace de 36m² + terrasse couverte et close de 20m², que nous installons, à l'année, sur les campings partenaires. Le coût de la location de parcelle à l'année nous revient au même coût que la location d'une salle pendant l'été.

Par contre, le coût d'investissement est de 37.500 € par équipement et nous prévoyons d'installer 20 nouveaux équipements d'ici 2024, afin d'atteindre les 50 destinations nécessaires à l'accueil de 1.000 familles.

Vous trouverez, sur la page web dédiée aux partenaires, le document de présentation de ce programme d'investissement. Nous sommes, bien entendu, à l'écoute des partenaires CAF ou Groupes de Protection Sociale qui seraient disposés à nous accompagner financièrement dans ce projet d'investissement nécessaire à notre développement.

VOS CONTACTS

Notre équipe de permanents est à votre écoute, tout au long de l'année, pour faire vivre et développer nos partenariats et vous tenir informés de l'avancement des réservations de vos familles allocataires ou bénéficiaires.

Conventions et modalités de financement

Pour toutes les questions liées à la mise en place ou au renouvellement des conventions, à l'envoi des bilans et au suivi des règlements, vous pouvez prendre contact avec :

Laurent THOMAS

Directeur

laurent.thomas@reseaupasserelles.org

06 83 48 02 13

Sylvia AUBERT

Responsable Administrative

sylvia.aubert@reseaupasserelles.org

02 22 66 97 90

Communication et dynamiques territoriales

Pour toutes les questions liées à la communication, l'information auprès des familles ou la participation à des réflexions ou dynamiques territoriales, vous pouvez prendre contact avec nos coordinatrices territoriales

Bretagne / Normandie / Pays de Loire

Aurélie POULAIN

aurelie.poulain@reseaupasserelles.org

01 83 81 00 44

Charente / Vendée / Centre Val de Loire

Anne-Sophie GAILLARD

anne-sophie.gaillard@reseaupasserelles.org

02 22 66 97 92

Sud-Ouest

(recrutement en cours)

sud-ouest@reseaupasserelles.org

02 22 66 97 93

Est, Alpes et Méditerranée

Angélique GAYAT

angelique.gayat@reseaupasserelles.org

02 22 66 97 94